Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260115-DEL202602-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 15 janvier 2026

N° 2026/02

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 9 – de votants 9
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 8 janvier 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, M. DESTAYS, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme DEBORD, M. LE FLOHIC.

Absents excusés : Mme NOEL, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, M. DUGUE, M. BOISRAME, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

2 - Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Vu l'arrêté n°2020/187 du 24 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu le tableau des agents promouvables établi par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu l'arrêté n°2026/01 du 5 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260115-DEL202602-DE

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et la création d'un poste d'adjoint adjoint administratif principal 1ère classe.
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTE : 9 voix POUR

Fait à Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 15 janvier 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

